Les inégalités sociales s'accentuent

Autor(en): Budowski, Monica

Objekttyp: Article

Zeitschrift: PS info: nouvelles de Pro Senectute Suisse

Band (Jahr): - (2007)

Heft 2: Une répartition inégale des richesses

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-789433

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Les inégalités sociales s'accentuent

La solidarité intergénérationnelle et les questions de répartition qui y sont liées font actuellement l'objet de vifs débats en Suisse. Deux positions s'opposent à ce sujet: est-ce le manque d'enfants ou la pauvreté des enfants qui menace la solidarité au sein de la société?

Monica Budowski – professeure ordinaire de travail social et politiques sociales à l'université de Fribourg / Suisse

Le manque d'enfants – c'est-à-dire le faible taux de natalité – est considéré comme une menace pour le financement futur des rentes de vieillesse et comme le signe avant-coureur d'un conflit de générations. La seconde position invoque la pauvreté



des enfants – autrement dit la répartition inégale des ressources financières et en matière de formation qui a un impact sur les chances futures de la jeune génération. Cette position est sous-tendue par la revendication des mêmes chances initiales pour tous car la solidarité n'est pas seulement menacée par un conflit intergénérationnel mais aussi par les inégalités sociales.

Si la solidarité occupe une place particulière au sein du débat sur le financement des retraites, la répartition des ressources au sein de la société ne joue-t-elle cependant pas un rôle plus important? Les résultats de sondages menés sur ce sujet mettent en évidence que la population active approuve toujours encore le fait de contribuer à financer les rentes des aînés. Par ailleurs, le problème de la dénatalité pourrait être résolu par une politique migratoire appropriée.

Les inégalités économiques s'accentuent avec l'âge. Le revenu moyen des personnes actives augmente régulièrement jusqu'à leur retraite et ne diminue guère par la suite, grâce entre autres à la prévoyance vieillesse. Des études scientifiques attestent que les disparités entre les générations sont plus faibles que celles entre les personnes d'une même génération. Le quart des personnes retraitées les plus riches dispose d'une fortune supérieure à celle de 80% de la population active. Cela s'explique notamment par le fait que les revenus du capital des personnes âgées sont élevés. En revanche un

quart des rentiers les plus pauvres vivent avec un revenu moyen inférieur à celui des 10% des personnes actives les plus pauvres. Autrement dit, les personnes les plus riches et les plus pauvres du pays se côtoient au sein de la population des retraités.

Le changement démographique, mis en évidence par les taux de natalité, a aussi des répercussions sur la structure des héritages: une moitié de la population suisse n'hérite presque rien tandis que trois quarts de la somme totale des successions reviennent à une tranche supérieure qui représente 10% de la population. Plus de la moitié des héritiers ont entre 50 et 69 ans.

Tandis que la pratique en matière d'héritage en Suisse entraîne ainsi une concentration des fortunes chez les personnes de plus de 50 ans, les chances au début de la vie ont une influence déterminante sur la situation socio-économique future. Ainsi ce n'est pas seulement l'accès aux biens publics qui détermine la position sociale dans la société mais également la situation matérielle. Le principe qui domine dans ce domaine est: «On donne à ceux qui ont déjà.» Une analyse de la situation économique des aînés devrait donc commencer par une réflexion sur la pauvreté des enfants. Le débat populaire sur le démantèlement de la solidarité intergénérationnelle masque les grandes disparités qui existent au sein d'une même génération et par là même dans la hiérarchie sociale.